

**Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales**

***CAHIERS DU LAREPPS***

**No 03-05**

**L'ÉCONOMIE SOCIALE AU COEUR DES PRATIQUES  
NOVATRICES EN LOGEMENT SOCIAL  
L'EXPÉRIENCE DU QUÉBEC**

**par**

**Marie-Noëlle Ducharme, Luc Lalonde  
et Yves Vaillancourt**

**École de travail social  
Université du Québec à Montréal**

**© LAREPPS/UQÀM  
Mai 2003**

**Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003**

**Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2003**

**ISSN 1490-8069**

## AVANT-PROPOS

L'équipe de recherche en partenariat « Économie sociale, santé et bien-être » (ESSBE), dirigée par Yves Vaillancourt et Daniel Labesse, est subventionnée par le Conseil québécois de la recherche sociale (Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture) et par Développement des ressources humaines du Canada (DRHC).

Marie-Noëlle Ducharme est professionnelle de recherche au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), où elle s'intéresse particulièrement aux politiques et aux pratiques en logement social et communautaire pour les personnes vulnérables. Luc Lalonde est directeur général de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM). Yves Vaillancourt est professeur à l'École de travail social de l'UQAM et directeur du LAREPPS.

Ce texte a fait l'objet d'une communication dans le cadre du colloque *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire. Espaces de pratiques et champs théoriques* à l'Université de Rennes-2, en Bretagne, les 10 et 11 avril 2003. Cette communication a été l'occasion d'offrir, à la lumière des dernières recherches menées au LAREPPS, un bilan-synthèse des contributions novatrices des acteurs de l'économie sociale dans les interventions touchant le logement social et communautaire notamment auprès des personnes vulnérables.

### RÉSUMÉ

Ce texte s'intéresse à la contribution du secteur de l'économie sociale en logement social dans le renouvellement des pratiques québécoises en logement social, notamment auprès des personnes vulnérables. Après une brève mise en contexte sur l'état des politiques et des pratiques en logement social au Québec, l'attention des auteurs se porte sur une série d'expériences et d'indices qui, en plus d'être novateurs, leur apparaissent comme significatifs et révélateurs quant à l'apport des organismes du tiers secteur dans l'avènement de stratégies plus intégrées et plus efficaces dans une optique de santé et de bien-être. Les pratiques exposées mettent à l'œuvre plusieurs types d'apport : le rôle proactif du tiers secteur dans le design des programmes gouvernementaux, avec le Programme achat-rénovation pour les coops et les osbl (PARCO) et AccèsLogis ; la transformation de la gouvernance du secteur de l'habitation communautaire, à travers le Fonds québécois d'habitation communautaire ; l'impact des pratiques du tiers secteur de l'économie sociale sur les pratiques du secteur public, avec la transformation des offices municipaux d'habitation ; les partenariats intersectoriels, avec le développement de la formule de logement social avec support communautaire. Les auteurs s'intéressent plus particulièrement aux développements de ces innovations sociales, à l'organisation qui les sous-tend (partenariat, collaborations et financement) ainsi qu'au lent chemin vers leur institutionnalisation.

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>Introduction</b> .....   | 1  |
| <b>1. Problématique</b> .....   | 3  |
| <b>2. Le logement social au Québec : quelques repères</b> .....   | 4  |
| <b>3. Quelques indices de la contribution du tiers secteur de l'économie sociale en logement social</b> ..... | 7  |
| 3.1 Le programme AccèsLogis.....  | 7  |
| 3.2 Le Fonds québécois d'habitation communautaire .....   | 7  |
| 3.3 Les OSBL d'habitation.....  | 8  |
| 3.4 Le logement social avec support communautaire .....   | 10 |
| 3.5 Les partenaires publics-communautaires dans les HLM publics et la Loi 49.....                             | 11 |
| <b>Conclusion</b> .....   | 12 |
| <b>Bibliographie</b> .....  | 13 |

## Introduction

La pénurie de logement locatif qui fait rage depuis trois ans à Montréal, à Québec et à Gatineau a mis de l'avant une problématique qui, jusque-là, était demeurée assez discrète en regard d'autres sphères des politiques sociales. Cette pénurie aura eu l'avantage de rendre visible une réalité qui couvait depuis une vingtaine d'années : celle de l'accès au logement pour les ménages à faible revenu et surtout pour les personnes vulnérables et en situation d'exclusion. Parfois qualifiées de parents pauvres des politiques sociales québécoises et canadiennes (Jetté et al., 1998 ; Hulchanski, 2001), les interventions étatiques en logement social se sont néanmoins considérablement transformées sous l'effet de la crise de l'État-providence. En effet, la crise économique des années 1980 et la remise en question du modèle providentialiste ont favorisé l'émergence de formules de logements offrant une réponse aux modèles par trop centralisés et standardisés qui ont prévalu pendant longtemps. De nouveaux logements sociaux ont fait leur apparition qui allient non seulement brique et mortier, mais également participation, partenariats intersectoriels, services de proximité et accompagnement social (support communautaire). Ces logements sociaux sont le plus souvent le fait d'organismes du tiers secteur de l'économie sociale particulièrement des organismes sans but lucratif (OSBL).

Notre présentation s'intéresse à la contribution du secteur de l'économie sociale en logement social dans le renouvellement des pratiques québécoises en logement social, notamment auprès des personnes vulnérables<sup>1</sup>. Après une brève mise en contexte sur l'état des politiques et des pratiques en logement social au Québec, notre attention se portera sur une série d'expériences et d'indices qui, en plus d'être novateurs, nous apparaissent comme significatifs et révélateurs quant à l'apport des organismes du tiers secteur dans l'avènement de stratégies plus intégrées et plus efficaces dans une optique de santé et de bien-être. Les pratiques exposées mettent à l'œuvre plusieurs types d'apport : le rôle proactif du tiers secteur dans le design des programmes gouvernementaux avec PARCO<sup>2</sup> et AccèsLogis ; la transformation de la gouvernance du secteur de l'habitation communautaire à travers le Fonds québécois d'habitation communautaire ; l'impact des pratiques du tiers secteur de l'économie sociale sur les pratiques du secteur public avec la transformation des offices municipaux d'habitation ; les partenariats intersectoriels avec le développement de la formule de logement social

---

<sup>1</sup> Marie-Noëlle Ducharme est intervenante sociale et professionnelle de recherche au LAREPPS, Luc Lalonde est directeur général de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), Yves Vaillancourt est directeur du LAREPPS.

<sup>2</sup> Programme achat-rénovation pour les coopératives et les OSBL.

avec support communautaire. À travers ces quelques initiatives et leur lent chemin vers l'institutionnalisation, nous voulons mettre en évidence les contours du nouveau compromis en émergence lequel, au Québec, accorde une place certaine (tout en restant conscients de la fragilité de celle-ci) aux acteurs de l'économie sociale.

## 1. Problématique

Actuellement au Québec, la grande majorité des organismes impliqués sur le terrain dans le développement du logement social relèvent de l'économie sociale : ce sont essentiellement les coopératives d'habitation, les organismes sans but lucratif en habitation (OSBL), les groupes de ressources techniques (GRT) ainsi que les organismes de promotion et de défense des droits en habitation. Selon le Fonds québécois d'habitation communautaire, ces organismes, impliqués à des degrés divers dans le logement social, seraient au nombre de 3 200 (FQHC, 1997 : 5). Les coopératives d'habitation et les OSBL d'habitation, sans être de propriété publique, demeurent de propriété collective et sont administrés par des acteurs issus de la société civile. Ces caractéristiques sont conformes à la définition large et inclusive de l'économie sociale telle que proposée par l'Équipe économie sociale, santé et bien-être formée de chercheurs et de praticiens (Vaillancourt et Labesse, 1997 ; Vaillancourt et Tremblay, 2001). Selon cette définition, les organismes et les entreprises d'économie sociale poursuivent à la fois des objectifs sociaux et économiques ; ils rassemblent un groupement ou une association de personnes plutôt que d'actionnaires afin de satisfaire les besoins des membres de l'association ; ils produisent des biens et des services et du support à la communauté ; ils sont dotés de leurs structures organisationnelles propres ; ils sont des lieux de cimentation de la cohésion sociale et du lien social. Les organismes en économie sociale exercent, bien qu'à des degrés divers, une influence grandissante dans le champ des politiques de santé et de bien-être un peu partout en Occident. Ils s'inscrivent dans l'émergence d'un nouveau compromis, un nouveau modèle sociétal qui tente de dépasser le modèle étatique qui a prévalu au cours des trente glorieuses et celui du néolibéralisme qui tente de s'y substituer avec la crise du modèle fordiste.

## 2. Le logement social au Québec : quelques repères

Le Québec compte 128 000 unités de logement social et / ou communautaire<sup>3</sup>, ce qui représente approximativement 7,5 % de l'ensemble du parc de logements québécois lequel compte un total de 1 700 000 unités (Société d'habitation du Québec, 2001 : 8). Ces logements prennent respectivement la forme d'habitations à loyer modique de type public (HLM) (65 000 unités), de logements sous forme de coopératives (23 000 unités) ou encore sous forme d'organismes sans but lucratif (OSBL) (27 000 unités). Les 65 000 HLM publics sont administrés par quelques 553 offices municipaux d'habitation<sup>4</sup>. Enfin, le gouvernement du Québec accorde à 13 000 ménages des allocations au logement dans le parc privé. On compte par ailleurs d'autres formes d'interventions sous forme d'allocation au logement ou d'exemption d'impôt<sup>5</sup>.

Le parc québécois de logement social s'est constitué au fil des 50 dernières années à l'aide d'une série de programmes fédéraux, provinciaux, dans une moindre mesure municipaux, et souvent des programmes à frais partagés (Vaillancourt et Ducharme, 2000). La constitution canadienne demeure floue quant à la juridiction de l'habitation. Les compétences fédérales sur les banques ont toutefois historiquement orienté les actions du gouvernement canadien vers des programmes fondés sur des prêts hypothécaires<sup>6</sup>. Le gouvernement du Québec est intervenu de façon plus tardive que le gouvernement fédéral dans le développement du logement social. Son essor correspond avec la création, en 1968, de la Société d'habitation du Québec (SHQ) en plein contexte de Révolution tranquille. Les années 1968 à 1980 correspondent à une phase intensive de développement de logements sociaux, surtout publics. Les années 1980 assistent, avec la crise de l'État-providence, à l'essoufflement de la formule des HLM publics et au soutien accru des formules coopératives et des

---

<sup>3</sup> Au Québec, le logement social se dit généralement des logements subventionnés par l'État et destinés aux personnes à faible revenu qui ont de la difficulté à se loger sur le marché privé. Les logements dits communautaires renvoient aux logements relevant de l'économie sociale, c'est-à-dire les coopératives et les organismes sans but lucratif (OSBL).

<sup>4</sup> Les offices municipaux d'habitation sont des corporations paramunicipales dont les administrateurs sont nommés par les élus locaux qui administrent, au nom de la municipalité, des logements destinés aux personnes à faible revenu. L'Office municipal d'habitation de Montréal détient de loin le parc le plus important avec 23 000 unités.

<sup>5</sup> Selon la Société d'habitation du Québec (SHQ), les allocations au logement pour personnes âgées et pour les personnes prestataires de la sécurité du revenu touchent 145 000 ménages et le programme Allocation au logement touche 155 414 ménages, tandis que les exemptions fiscales touchent 732 000 ménages (SHQ, 1997).

<sup>6</sup> Typiquement, le financement du logement social a pris la forme de prêts hypothécaires à long terme alliés à des subventions de fonctionnement. Une part importante du parc du logement social au Québec a été érigée sous l'impulsion de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) fondée en 1946.

OSBL. À la fin des années 1980, les budgets fédéraux voués au développement du logement social se sont mis à baisser de façon dramatique jusqu'à leur disparition pure et simple en 1994<sup>7</sup>. Le désengagement du gouvernement fédéral a porté un dur coup aux politiques de logement social, tant au Québec que dans les autres provinces. Au cours de ces mêmes années, les milieux locaux ont été incités, souvent avec peu de moyens, à déployer des efforts inédits pour venir en aide à des groupes de personnes de plus en plus fragilisées aux plans économique et social. Au Québec, le désengagement du gouvernement fédéral n'a pas été immédiatement compensé par des programmes purement québécois. Mais à partir de 1995, le gouvernement du Parti Québécois a réagi en mettant sur pied ses propres programmes et ses propres budgets. De 1995 à 1997, il a mis sur pied PARCO, un programme imaginé et proposé par les organismes d'économie sociale en habitation (notamment les groupes de ressources techniques et les coopératives) et aiguillonné par les revendications des groupes de défense des droits en habitation, avec à sa tête le très efficace Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Puis, en 1997, AccèsLogis a été lancé. Ce programme prévoit, d'ici 2006, la production de 12 500 unités.

Cette portion congrue occupée par le logement social québécois dans l'ensemble du parc de logement tire bien sûr son origine des orientations nord-américaines pro-marché en matière résidentielle. Mais elle s'explique également par un autre fait historique plus particulier au Québec. D'une part, le Québec a connu une entrée plus tardive que d'autres provinces canadiennes dans le développement de son système de sécurité sociale (Vaillancourt, 1988). D'autre part, la province a longtemps poursuivi une orientation en faveur de dispositifs institutionnels favorisant le recours à l'asile, à l'hôpital, à l'hébergement ou au centre d'accueil par exemple. C'est ainsi que les systèmes d'hébergement pour les personnes âgées, handicapées ou autres personnes vulnérables ont été longtemps traités séparément des systèmes de logements sociaux. Depuis quelques années toutefois, la volonté de mieux articuler les interventions touchant le logement social aux autres secteurs de la santé et du bien-être s'est souvent exprimée. Ces intentions sont affirmées dans la politique québécoise de santé et de bien-être adoptée en 1992 (Québec, 1992) ; elles sont réaffirmées dans les orientations gouvernementales en habitation rendues publiques en 1997 (SHQ, 1997) ; elles ont aussi été reprises dans les orientations concernant les services en santé mentale (Québec, 1998). Les cinq initiatives

---

<sup>7</sup> Depuis quelque temps, le gouvernement fédéral a démontré son intention de réinvestir à nouveau dans le logement abordable. Le programme de logement abordable, lancé en 2001, ne s'adresse pas aux plus pauvres. Il s'adresse plus particulièrement aux ménages à faible et à moyen revenu et vise à juguler la pénurie de logements locatifs.

examinées dans la section qui suit attestent, selon nous, de l'influence des pratiques de l'économie sociale sur les interventions étatiques en logement social.

### **3. Quelques indices de la contribution du tiers secteur de l'économie sociale en logement social**

#### **3.1 Le programme AccèsLogis**

Lancé en 1997, le programme AccèsLogis s'adresse aux coopératives et aux OSBL d'habitation. Le programme compte trois volets : le premier volet vise des personnes seules ou des ménages à revenu faible ou modeste ; le second volet prévoit des logements permanents avec services pour des personnes âgées en perte légère d'autonomie et le troisième volet se destine à des logements avec services pour des personnes ayant des besoins particuliers (itinérants, femmes victimes de violence, personnes psychiatisées). Depuis sa création, le programme AccèsLogis a approuvé 4 000 unités de logement et 7 000 unités sont à venir d'ici 2006 (Chantier de l'économie sociale, 2003). Le programme est financé en bonne partie par la Société d'habitation du Québec sur la base de subventions à la réalisation variant de 45 % à 66 % selon les différents volets du programme. L'autre partie de la subvention est fournie par les milieux, le plus souvent des municipalités, et par des prêts hypothécaires garantis. Le programme AccèsLogis a été créé par le gouvernement du Québec dans le cadre des travaux du Chantier de l'économie sociale en vue du Sommet québécois sur l'économie et l'emploi en 1996. L'une des particularités du programme AccèsLogis est que celui-ci, à l'instar de son ancêtre le programme PARCO (1995), a été en bonne partie conçu et imaginé par les responsables des mouvements coopératifs et des GRT en habitation avec l'idée que ses composantes sauraient mieux répondre à la variété des besoins des milieux. Ce mode de fonctionnement présuppose, à tout le moins, la présence de canaux de communication et d'écoute entre l'État et le mouvement communautaire en habitation d'une part, et un degré suffisant de cohésion, de maturité et d'implantation de la part du secteur de l'économie sociale en habitation, d'autre part.

#### **3.2 Le Fonds québécois d'habitation communautaire**

Autre indice de la contribution de l'économie sociale dans le domaine de l'habitation sociale, la création, toujours dans le cadre du Chantier de l'économie sociale, du Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC). Institué par le gouvernement du Québec à la demande de groupes sociaux impliqués dans la promotion du logement social et communautaire, le Fonds québécois d'habitation

communautaire est voué à la promotion et au développement de l'habitation communautaire. Le Fonds, institué sous forme d'organisme sans but lucratif (OSBL), est formé de 19 membres, dont une majorité est issue des composantes de l'économie sociale<sup>8</sup>. Les autres membres sont issus des milieux gouvernementaux, municipaux et des affaires. Par sa composition, cette structure hybride aux rôles encore ambigus fait que « *l'on trouve peu d'équivalents de ce forum dans l'appareil administratif de la fonction publique* » (FQHC, 2000 ; 3 ; Ducharme et Vaillancourt, 2003). Jusqu'à maintenant, l'action du Fonds québécois d'habitation communautaire s'est surtout centrée autour de la mise en œuvre du programme AccèsLogis, mais d'autres travaux ont cours portant notamment sur l'étude de différentes avenues pour le financement et la pérennisation du parc de logements communautaires. La composition à majorité communautaire du FQHC et les activités qui s'y déroulent attestent aussi, à leur manière, d'une mutation des modes de gouvernance en matière de logement social. On assiste ici au glissement d'un modèle strictement étatique à un modèle de gouvernance qualifiée par certains auteurs d'*associative*, c'est-à-dire formé d'un ensemble d'acteurs issus de groupes représentatifs d'un secteur d'activité (Bourque, 2000). En raison de son relatif pouvoir d'initiative et de son influence, ce nouvel organisme révèle une forme de reconnaissance inédite des acteurs de la société civile et de leur légitimité par l'État. Le Fonds emprunte aux nouvelles formes de gouvernance issues d'un modèle de développement « solidaire » l'idée que dans les politiques sociales l'État n'exerce plus seul les tâches de régulation et de production puisque celles-ci « *sont en partie prises en charge par des acteurs de la société civile qui y projettent non seulement leurs intérêts corporatistes, mais une vision partagée du bien commun* » (Lévesque et al., 2000). Ces nouveaux compromis misent sur la cogestion, sur la polyvalence des tâches et sur la transparence à travers des comités conjoints.

### 3.3 Les OSBL d'habitation

Plus près du plancher des vaches, l'action des OSBL d'habitation témoigne du potentiel d'innovation des entreprises d'économie sociale en habitation. Les OSBL d'habitation représentent environ 250 organismes au Québec et totalisent 27 000 unités, donc près de 11 000 à Montréal. Leur émergence et

---

<sup>8</sup> En 2002, on trouvait deux représentants des coopératives d'habitation, deux représentants des OSBL d'habitation, deux représentants des groupes de ressources techniques (GRT), deux représentants des groupes de défense des droits en habitation, un représentant des comités de locataires en HLM publics et un représentant du Chantier de l'économie sociale (Fonds québécois d'habitation communautaire, 2002). Les membres du FQHC sont nommés par le ministre responsable de l'habitation.

leur développement, au cours des quarante dernières années, ne résultent pas d'un mouvement social ou étatique planifié, mais de la somme d'initiatives, souvent expérimentales et non concertées, engendrées par un ensemble de groupes sociaux. C'est pourquoi les OSBL d'habitation sont demeurés, jusqu'à récemment, assez méconnus et sous-documentés<sup>9</sup>. Les OSBL d'habitation se distinguent des logements publics par des mécanismes de gestion souples, décentralisés et adaptés à la mission de chacun. Ils se caractérisent par un fort enracinement dans leurs milieux respectifs et par des alliances logement-accompagnement fondées sur la proximité et l'intersectorialité. Un portrait des OSBL d'habitation de Montréal effectué par notre équipe de recherche en 2001 confirme, tout en la nuanciant, la vocation dominante de ce type de tenure à l'égard de certains groupes de la population présentant des vulnérabilités sociales ou des besoins particuliers (Ducharme et Vaillancourt, 2002). Les OSBL d'habitation destinés aux aînés constituent la vocation la plus répandue, suivis des OSBL dits non spécialisés ou destinés aux familles. Les autres OSBL s'adressent aux personnes seules et très fragilisées, souvent des anciens itinérants (SDF), aux personnes handicapées, aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, aux femmes en difficulté et aux jeunes. Les modes d'organisation des OSBL d'habitation ainsi que leurs modalités de gestion témoignent d'une grande diversité de pratiques. La participation des locataires est favorisée à travers leur présence au conseil d'administration et à travers les différents comités de locataires de sélection, d'entretien ou de loisirs. La très grande majorité des OSBL d'habitation offre, à des degrés divers, des services allant du support communautaire à l'alimentation, la surveillance, les services d'aide domestique, les services de soins personnels (hygiène), les loisirs en passant par les services médicaux et le support au comité des locataires. Ces services sont offerts directement par l'OSBL d'habitation ou par l'entremise d'ententes de services ou de collaborations plus ou moins formelles avec des organismes communautaires et des institutions locales (Centres locaux de services communautaires, centres de crise, etc.). L'organisation et le financement des services en OSBL d'habitation se présentent comme une combinaison hétéroclite et complexe d'ententes de services et / ou de financement, ce qui atteste le caractère encore expérimental des formules de logement social avec services. Mais le courant de reconnaissance que ces pratiques ont acquis récemment est peut-être bientôt en voie de changer les

---

<sup>9</sup> En effet, l'institutionnalisation des OSBL d'habitation s'est faite sur le tard au Québec. Leur regroupement en fédération régionale sur le territoire montréalais s'est produit à la fin des années 1980, tandis que le Réseau québécois des OSBL d'habitation a été créé seulement à l'automne 2000. Ces avancées organisationnelles des OSBL d'habitation apparaissent comme récentes comparativement à celles des coopératives d'habitation. Cela permet de comprendre pourquoi les OSBL d'habitation sont demeurés pendant longtemps incapables de faire entendre publiquement leur voix et d'exprimer leurs besoins avec cohérence et unité.

choses avec l'avènement d'un premier programme de support communautaire en logement social, sous l'égide de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal.

### **3. 4 Le logement social avec support communautaire**

Les formules de logement social avec support communautaire<sup>10</sup> ont, depuis quelques années, suscité l'intérêt de nombreux chercheurs, praticiens et représentants des pouvoirs publics (Jetté et al., 1998 ; Boucher et Inkel, 2001; Dorvil, Morin et Robert, 2001; Drolet, 1993; Vaillancourt et Ducharme, 2000). Les formules de logement social avec support communautaire se sont constituées en alternative aux modèles antérieurs qui proposaient une institutionnalisation lourde, coûteuse et potentiellement aliénante. En ce sens, les projets d'OSBL ont le plus souvent été portés par des valeurs de normalisation, d'intégration sociale, de participation et de valorisation des rôles sociaux. Ces nouvelles formes d'intervention du logement social dans le domaine de la santé et du bien-être recouvrent des secteurs de pratique qui leur étaient jusque-là étrangers. Elles posent, ce faisant, d'importants enjeux d'intersectorialité. Jusqu'à tout récemment, et bien qu'ils soient parvenus à être reconnus comme incontournables dans le paysage des services sociaux, les OSBL d'habitation qui offrent des services et du support communautaire n'ont bénéficié que d'une reconnaissance symbolique, certains diront d'une complaisance coupable, de la part des gouvernements. Toutefois à l'occasion d'une crise entourant des sans-abris en plein mois de janvier 2002, le maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, s'est engagé à développer et à réserver 500 unités de logement avec support pour les personnes itinérantes (SDF). En octobre 2002, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal<sup>11</sup> et la Ville de Montréal signaient un protocole conjoint pour la mise en place d'un programme de financement du support communautaire (RRSSMC, 2002)<sup>12</sup>. Par ailleurs,

---

<sup>10</sup> Le support communautaire en logement social et communautaire se définit comme un ensemble d'interventions sociales reliées au logement et à l'habitat, destinées aux locataires pris individuellement et collectivement dans le but d'assurer à ces derniers des conditions accrues de pouvoir sur leur vie, leur habitat et leur environnement. Les interventions ont généralement trait à la sélection de locataires, à l'accueil, à la défense des droits, à la référence et à l'accompagnement vers des ressources externes, à la sécurité, au maintien de la tranquillité des lieux ainsi qu'à la vie associative et communautaire des ensembles d'habitation. L'organisation du support communautaire est souple, modulée selon les besoins et son intensité demeure variable. Le support communautaire en logement social se distingue des interventions spécialisées relevant du secteur de la santé et des services sociaux, de même que d'autres secteurs tels l'éducation ou l'employabilité. Toutefois, le support communautaire s'inscrit en continuité, en complémentarité et en partenariat avec les actions des autres secteurs du développement social.

<sup>11</sup> Les Régies régionales de la Santé et des Services sociaux sont des instances régionales qui ont pour mandat de planifier et de coordonner les services de santé et les services sociaux sur leur territoire.

<sup>12</sup> Le budget de ce programme est de 300 000 \$.

des négociations ont cours entre le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et la Société d'habitation du Québec pour l'élaboration d'un programme à l'échelle nationale. Bien qu'encore embryonnaire, ces avancées laissent croire au passage prochain de l'expérimentation à l'institutionnalisation pour cette pratique née il y a près de vingt ans.

### **3. 5 Les partenariats publics-communautaires dans les HLM publics et la Loi 49**

Il ne faudrait pas conclure trop hâtivement que les pratiques novatrices en logement social sont l'apanage exclusif des entreprises en économie sociale et que, ce faisant, elles laissent au secteur public un rôle d'arrière-garde. La réalité des rapports entre les secteurs publics et de l'économie sociale est, on s'en doute, plus nuancée. Tout se passe comme si on assistait à une forme d'hybridation des pratiques, un secteur empruntant à l'autre pour former l'essence des compromis institutionnels les plus appropriés aux besoins en émergence. Ainsi, plusieurs offices municipaux d'habitation responsables de la gestion des HLM publics déploient depuis une quinzaine d'années des efforts de partenariat avec des organismes communautaires du milieu afin de répondre aux besoins en services de leur locataires de plus en plus vulnérables (OMHM, 1997). Ce sont, au même titre que les OSBL d'habitation, des ententes entre des offices municipaux d'habitation et des maisons de jeunes ou des popotes roulantes pour les personnes âgées, des centres de crise et des centres de jour en santé mentale, etc. Autre indice de l'institutionnalisation des pratiques insufflées par les milieux communautaires sur le secteur public, le gouvernement a modifié, en 2002, sa loi sur l'habitation sociale, la Loi sur la Société d'habitation du Québec, de façon à accorder une place accrue à la participation des locataires par la participation obligatoire de ceux-ci aux conseils d'administration des OMH, de même que la reconnaissance et le financement des comités de locataires dans les OMH (Québec, 2002 ; Bourgeois et al., 2002). Autrefois confinés au simple rôle de gestionnaires de logements, les offices municipaux d'habitation (OMH) se sont vus par cette même loi confier une mission de développement social à l'égard de leur locataires. De leur côté, les entreprises d'économie sociale en habitation réclament et obtiennent des conditions moins précaires dans l'exercice de leur pratique.

## Conclusion

Au Québec, le rôle de l'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être n'est pas nouveau, mais ce n'est que récemment que le tiers secteur de l'économie sociale a acquis une légitimité telle que l'État le reconnaît formellement comme partie prenante dans son « modèle de développement ». Pensons à la politique de reconnaissance des organismes communautaires ou à la reconnaissance de l'économie sociale aux grandes tables de concertation initiées par l'État. À ce chapitre, le domaine du logement social présente un caractère particulièrement dynamique. Mais l'équilibre entre les tenants d'un modèle de développement solidaire (qui accorde une place accrue à l'économie sociale) et les tenants d'un modèle plus strictement étatique (sans même parler du modèle marchand) n'est pas statique. Des divergences importantes subsistent d'ailleurs à l'intérieur même du mouvement communautaire. Certains groupes de promotion et de défense des droits en matières de logement, sans nier l'apport des coopératives et des OSBL d'habitation, préconisent une intervention accrue de l'État en matière non seulement de financement, mais aussi de production de logements sociaux (FRAPRU, 2002). Ainsi depuis 2001, le secteur public (par l'entremise des OMH) s'est vu confier pour la première fois depuis presque dix ans le développement d'une partie des logements du nouveau programme fédéral-provincial de logements abordables. Il n'en demeure pas moins que les évolutions des dernières années marquent des avancées significatives du rôle du secteur de l'économie sociale dans le domaine du logement social, de même que de la reconnaissance de celui-ci par l'État québécois.

## Bibliographie

- BOURGEOIS, Christian et al. (2002). *La participation des locataires à leur milieu de vie. Guide de mise en place des comités consultatifs et de secteur*. Document préparé conjointement par l'Association des Offices municipaux d'habitation du Québec, la Fédération des locataires à loyer modique du Québec et la Société d'habitation du Québec. Québec, 38 pages.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1990). « Le système de santé et de services sociaux au Québec : crise des relations de travail et du mode de consommation », *Sociologie du travail*, 2/90, pp. 231-244.
- BOUCHARD, Camil (1999). *Contribution à une politique de l'immatériel*, Québec, Conseil québécois de la recherche sociale.
- BOUCHARD, Marie (2001). *Le logement coopératif au Québec : entre continuité et innovation*, Montréal, Cahier de recherche de l'ARUC en économie sociale, 30 pages.
- BOUCHER, Jacques L. et A. INKEL (2001). *Santé mentale, hébergement communautaire et logement social : les cas Maison Réalité et Habitations Nouveau Départ*, Chaire de recherche en développement communautaire, UQAH, 27 pages.
- BOURQUE, Gilles L. (2000). *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection pratiques et politiques sociales, 235 pages.
- CAILLOUETTE, Jacques (1994). « L'État partenaire du communautaire : vers un nouveau modèle de développement », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, pp. 161-175
- CASTEL, Robert (1991). « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation » dans DONZELOT, Jacques (sous la dir.), *Face à l'exclusion : le modèle français*, Paris, Seuil, Éditions Fayard, 490 pages.
- CHANTIER DE L'ECONOMIE SOCIALE (Le) (2003). En ligne : [www.chantier.qc.ca](http://www.chantier.qc.ca)
- DORVIL, Henri, MORIN, Paul et Dominique ROBERT (2001). *Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes classées malades mentales et les personnes classées déficientes intellectuelles*, Montréal, GRASP, Université de Montréal et UQAM, 172 pages.
- DROLET, Norma (1993). « Le logement permanent avec support communautaire : une solution préventive à l'itinérance », *Intervention*, vol. 94, pp. 6-14.
- DUCHARME, Marie-Noëlle et VAILLANCOURT, Yves (2003). *À l'orée d'une gouvernance associative ? L'expérience du Fonds québécois d'habitation communautaire*. LAREPPS-UQAM. Montréal. À paraître.

- DUCHARME, Marie-Noëlle et VAILLANCOURT, Yves avec la collaboration de François AUBRY (2002). *Portrait des OSBL d'habitation sur l'île de Montréal*, LAREPPS-UQAM-FOHM, Montréal, 80 pages
- DUCHARME, Marie-Noëlle, DORVIL, Henri et Nathalie BRIÈRE (2000). *Approches intersectorielles en matière de logement pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale*, Comité de la santé mentale du Québec, 111 pages.
- FONDS QUEBÉCOIS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE (FQHC) (2000). *Rapport annuel 1999-2000*, Québec, 15 pages.
- FONDS QUEBÉCOIS D'HABITATION COMMUNAUTAIRE (FQHC) (1997). *Programme AccèsLogis. Guide de présentation des projets*, Québec, 40 pages.
- FRONT D'ACTION POPULAIRE EN REAMENAGEMENT URBAIN (FRAPRU) (2002). *Pour en finir avec la crise du logement. Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire*. Québec, [www.frapru.ca](http://www.frapru.ca)
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (Québec) (2002). *Loi modifiant la loi sur la Société d'habitation du Québec*, Québec.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1992). *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 192 pages.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1998). *Plan d'action pour la transformation des services en santé mentale*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 45 pages.
- HULCHANSKI, David (2001). *A Tale of two Canadas. Homeowners getting richer, renters getting poorer*, Toronto, University of Toronto,
- JETTÉ, Christian, THERIAULT, Luc, MATHIEU, Réjean et Yves VAILLANCOURT (1998). *Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)*, Montréal, Cahiers du LAREPPS, UQAM, 215 pages.
- LÉVESQUE, Benoît (2002). « *Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ?* », Communication présentée au colloque CQRS au congrès de l'ACFAS, le 15 mai 2001, Québec, 25 pages.
- LÉVESQUE, Benoît (2001). *Le modèle québécois : un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société ?*, Montréal, Cahiers du CRISES, Working paper 0105, 31 p.
- LÉVESQUE, Benoît, BOURQUE, Gilles, L. et Yves VAILLANCOURT (1999). « *Trois positions dans le débat sur le modèle québécois* », *Nouvelles pratiques sociales*, vol 12, no 2, 1-10.

- LIPIETZ, Alain (1995). « Repenser le logement social », *Esprit*, n° 11, pp. 73-82.
- MEANS, Robin (1996). « From Special Needs Housing to Independent Living ? », *Housing Studies*, vol. 11, n° 2, pp. 207-231.
- MORIN, Richard, Dansereau, Francine et Diane Nadeau (1990). *L'habitation sociale : Synthèse de la littérature*, Montréal, INRS-Urbanisation, 109 pages.
- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM) (1997). *L'action communautaire dans les HLM de Montréal*, Montréal, OMHM, 112 pages.
- ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) (1996). *Stratégies pour le logement et l'intégration sociale dans les villes*, Paris, 311 pages.
- POMEROY, Steve (1996). *Le rôle du logement dans la politique sociale*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, 34 pages.
- REGIE REGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MONTRÉAL-CENTRE (RSSSM-C) (2002). *Protocole d'entente entre la RRSSMC et la Ville de Montréal et le MSSS et la SHQ*, Montréal, 4 pages.
- RENAUD, Marc et Louise BOUCHARD (1994). « Expliquer l'inexpliqué : l'environnement social comme facteur-clé de la santé », *Interface*, vol. 15, n° 2, mars-avril, pp. 15-25.
- RÉSEAU QUEBÉCOIS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION (2001). *Habitation communautaire et santé. Penser aujourd'hui une politique intégrée*, Document de réflexion, Montréal, 68 pages.
- ROEHER INSTITUTE (1993). *Social Well-Being: A Paradigm for Reform*, Toronto, Roeher Institute, 59 pages.
- ROSANVALLON, Pierre (1981). *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 194 pages.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) (1992). *La Société d'habitation du Québec : une histoire en trois mouvements*, Québec, 49 pages.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) (1997). *L'action gouvernementale en habitation. Orientations et plan d'action*, Québec, Gouvernement du Québec, 37 pages.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (2001). *L'habitat au Québec, 1996- 2001*, Québec, 78 pages.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (1997). *L'action gouvernementale en habitation. Orientations et plan d'action*, Gouvernement du Québec, Québec, 37 pages.

- VAILLANCOURT, Yves et Louise TREMBLAY (2001) (sous la direction). *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale*. Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), UQÀM, Montréal, 184 pages.
- VAILLANCOURT, Yves et Marie-Noëlle DUCHARME avec la collaboration de Robert COHEN, Christian JETTÉ et Claude ROY (2000). *Le logement social, une composante importante des politiques sociales en reconfiguration : État de la situation au Québec*, Montréal, LAREPPS, UQÀM, 61 pages.
- VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE (1998). « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », *Revue du MAUSS semestrielle*, no 11, premier semestre, 119-135.
- VAILLANCOURT, Yves et Christian JETTÉ (1997). *Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé : Rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel*, Montréal, LAREPPS, UQÀM, 296 pages.
- VAILLANCOURT, Yves et Daniel LABESSE (1997). *Projet d'équipe de recherche Économie sociale, santé et bien-être présenté au Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), Programmation 1997-2000*, Montréal, LAREPPS, UQÀM, Cahiers du LAREPPS, n° 97-10, 44
- VAILLANCOURT, Yves (1988). *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.